

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Bulletin Officiel n°41 du 18/11/1999

Il est important d'adapter le projet d'accueil individualisé à chaque pathologie et à chaque cas individuel et de n'inclure que ce qui est indispensable à l'enfant concerné. Il convient de l'actualiser chaque année. Afin de respecter le code de déontologie aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'enfant seront jointes au projet.

Les informations qui relèvent du secret médical seront placées sous pli cacheté et adressées avec l'accord des parents au médecin désigné par la collectivité qui accueille l'enfant ou l'adolescent.

L'ENFANT OU L'ADOLESCENT CONCERNÉ

- Nom Prénom
- Nom des parents ou du représentant légal
- Date de naissance
- Adresse
-
- Téléphone domicile travail

COLLECTIVITE D'ACCUEIL

Ecole.

1 - Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant

- Les parents
.....
- Le responsable de la collectivité
.....
- Le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité
.....
- Le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
.....
- Le service hospitalier
.....

2 - Besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent

- Horaires adaptés
- Salle de classe au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur
- Mobilier adapté
- Aménagement des sanitaires
- Nécessité d'un régime alimentaire
- Local pour entreposer la réserve d'oxygène (le cas échéant)
- Local pour la kinésithérapie ou les soins
- Autorisation de sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin
- Nécessité de prise en charge en orthophonie en partie ou en totalité sur le temps scolaire
- Double jeu de livres
- Lieu de repos
- Attente à éviter au restaurant scolaire

- Aménagement de l'éducation physique et sportive: sports à adapter selon l'avis du médecin qui suit l'enfant
- Aménagement des transports : éviter les trajets trop longs et les transports mal adaptés.
- Aménagement lors d'une classe transplantée ou de déplacements : veiller à ce que l'enfant ait toujours avec lui sa trousse d'urgence
- Demande de tiers-temps aux examens
- Nécessité de mise en place de l'assistance pédagogique à domicile

3 - Prise en charge complémentaire :

Médicale

- Intervention d'un kinésithérapeute : coordonnées, lieu d'intervention, heures et jours
.....
- Intervention d'un personnel soignant : coordonnées lieu d'intervention, heures et jours
.....

Pédagogique

- Soutien scolaire : matières, heures
.....
- Assistance pédagogique à domicile : intervenant et modalités
.....
- Prise en charge en orthophonie : coordonnées, lieu d'intervention et horaires
.....

4 - Traitement médical (selon l'ordonnance adressée sous pli cacheté au médecin de la collectivité)

Nom du médicament
Doses, mode de prise et horaires

5 - Régime alimentaire (selon la prescription du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie)

- Paniers repas
- Suppléments caloriques (fournis par la famille)
- Collations supplémentaires (fournies par la famille) - horaires à préciser
- Possibilité de se réhydrater en classe
- Autre : (à préciser)

6 - Protocole en cas d'urgence qui sera joint au PAI

à faire remplir par le médecin prescripteur et à rapporter au médecin concerné par l'accueil

- Signes d'appel :
- Symptômes visibles :
- Mesures à prendre dans l'attente des secours :

7 - Référents à contacter

Appels : (Numéroter par ordre de priorité)

- Parents ou tuteur , Tél. domicileTél. travail
- Médecin traitant.Tél.....
- Médecin spécialisteTél.....
- SAMU: 15 ou 112 par portable
- Pompiers :
- Service hospitalierTél.....

Signataires du projet

Date :

Les parents ou représentant légal

L'enfant ou l'adolescent

Le responsable de l'institution

Les personnels de santé

Le représentant de la municipalité.